****

Par Yves Berthelot

Yves Berthelot propose d’identifier les grands défis qui se posent actuellement dans un monde globalisé et auxquels nous devons apporter des réponses : les nouveaux rapports de force, la faim, l’environnement, le respect des droits de l’homme. Il s’agit de proposer des alternatives construites, cohérentes et concrètes.

* **La fin de la domination occidentale**
* **Le système économique**
* **La faim**
* **L’environnement**
* **Les droits de l’homme**

**La fin de la domination occidentale**

2010 est une année charnière où la fin de la domination occidentale est clairement perceptible.

Le basculement s’opère au niveau économique (la sortie de crise de l’Amérique latine, de l’Afrique et surtout de l’Asie est plus réussie que celle de l’Europe ou des États-Unis), mais aussi au niveau politique :

* L’échec de Copenhague est de ce point de vue emblématique, il n’a pas été possible d’obtenir un consensus sur ce que les pays de l’OCDE jugeaient essentiel en échange de promesses d’aide aux pays du Sud.
* Le Brésil et la Turquie ont signé, début 2010, un accord sur la procédure d’échange de combustible nucléaire avec l’Iran, contre la volonté des États-Unis et de l’Union européenne. La peur de l’Amérique se réduit.

La première conséquence de ce basculement est qu’à un monde hégémonique dominé par les États-Unis succède un monde multipolaire dont il faut repenser la gouvernance. L’instauration d’un gouvernement mondial n’est ni une utopie réaliste, car les gouvernements nationaux y sont tous hostiles, ni un objectif souhaitable car les peuples craignent une bureaucratie trop lointaine. Il existe heureusement tout un ensemble d’institutions publiques, comme la famille de l’ONU, l’OMC ou la Banque des règlements internationaux, ou privées, comme l’ISO. Ces instances générales, sectorielles ou régionales, définissent des principes, des normes et des conventions qui sont reconnus dans l’ensemble du monde. L’on parle à leur propos de soft laws, car, s’il existe une cour internationale de justice et des tribunaux spéciaux, des instances d’arbitrage et des procédures de suivi des engagements pris, ces institutions n’ont pas les moyens de contraindre les gouvernements à les appliquer même s’ils les ont ratifiées.

La deuxième conséquence est qu’il faut réapprendre à négocier. Les positions des grands ensembles étaient définies à l’OCDE pour les pays industrialisés occidentaux et dans le groupe des 77 pour les pays du tiers monde. Même si ces derniers arrivaient à imposer leurs vues en raison de leur nombre, ils dépendaient pour la mise en œuvre des décisions prises de la bonne volonté des pays industrialisés. Désormais les occidentaux devront apprendre à concevoir des solutions aux problèmes du monde avec les pays émergents.

Une troisième conséquence sera peut-être une affirmation des spécificités régionales et du principe de subsidiarité. L’ONU émet des normes mondiales, or de nombreuses questions doivent se régler aux niveaux local, national ou régional. Les commissions régionales des Nations unies devraient avoir plus de poids politique et technique. Aujourd’hui, la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a un rôle politique significatif dans sa région et la Commission économique pour l’Europe (CEE-ONU) un rôle normatif important.

*La société civile*

Les organisations de la société civile ont elles aussi à faire face à de vrais défis de gouvernance et de comportement. Les organisations occidentales, auparavant détentrices de l’argent et du savoir, peinent à imaginer un rôle autre au sein de la solidarité internationale. La société civile se renforce et doit être à même d’assumer des responsabilités. C’est un domaine de dialogue et de coopération prometteur.

**Le système économique**

L’économie sociale de marché, en vigueur en Europe de l’Ouest dans les années 1950-1970, permettait la croissance, une réduction des inégalités et le progrès social. L’économie néolibérale, qui règne désormais dans l’ensemble du monde, se préoccupe plus de la rémunération du capital que de la répartition des revenus ; elle a certes assuré des périodes de forte croissance mais a aussi entraîné une série de crises dues aux dérégulations, au retrait de l’Etat et à la spéculation. Ces crises ont aggravé les inégalités et détruit des richesses considérables. Naomi Klein, dans The Shock Doctrine, associe violence contre les peuples dans les dictatures de toutes sortes et mise en œuvre de l’ultralibéralisme.

La dernière crise a secoué le système financier qui avait voulu s’affranchir de nombreuses règles prudentielles et qui avait inventé de nouveaux instruments que ni les banques ni les organes de contrôle ne maîtrisaient. Le crédit est si nécessaire au fonctionnement de toute économie (il s’agit d’acheter le temps qui sépare la vente du paiement ou l’investissement de la production qu’il permet) que les États sont venus à son secours. Ils ont annoncé de nouvelles règles et de nouveaux contrôles. Il semble que ceux-ci porteront plus sur le niveau des réserves en relation aux risques pris que sur la limitation des instruments financiers à risque.

Trois questions se posent :

* Libéralisme économique et libertés politiques semblent peu efficaces dans les anciens pays industrialisés ; recherche du profit et interventions de l’État sans libertés politiques réussissent particulièrement en Chine. Quelle va être l’évolution ?
* Le moteur de l’économie reste la demande : il faut créer toujours plus de besoins. Or les effets sur l’environnement sont négatifs (pression sur les matières premières, pollution, accès à l’eau, concurrence au niveau de l’utilisation de l’espace, etc.). Va-t-on vers une autre croissance respectueuse de l’environnement ou vers la décroissance dont il faut reconnaître qu’elle ne suscite guère d’adhésion ?
* En Occident, le niveau de vie est beaucoup plus élevé qu’au début du 20ème siècle. Pourtant, le sentiment d’insatisfaction est toujours aussi grand, car chacun compare ce qu’il a avec ce qu’ont les autres. Quelle conséquence en tirer pour faire évoluer les modes de consommation ?

*La société civile*

Il semble difficile de changer le modèle tant qu’il ne sera pas prouvé que l’on peut vivre heureux autrement. C’est un rôle que peuvent jouer les ONG : faire connaître les expériences alternatives. Il existe des modèles alternatifs localisés. Il convient d’étudier attentivement ceux qui survivent en sachant surmonter le risque de l’appropriation du pouvoir par les "petits chefs". [AREDS](http://www.aredsindia.org/) nous offre un modèle :

* répondre aux besoins exprimés par la communauté ;
* mettre en place des mécanismes de prise de décision collectifs.

**La faim**

En 50 ans, la population mondiale est passée de 3 à 6,7 milliards d’individus. Il a été possible de nourrir le croît de la population, mais il reste toujours un milliard d’hommes de femmes et d’enfants qui souffrent de faim chronique et un milliard de mal nourris. En outre, 75% de ceux qui souffrent de la faim sont des ruraux. Pourquoi ?

La libéralisation des échanges de produits agricoles, sous la pression de l’OMC, de la Banque mondiale et des pays exportateurs du Nord et du Sud, place les productions locales en concurrence avec les produits importés à bas prix. Les prix sur le marché mondial sont bas car ils correspondent aux coûts de production des pays les plus favorisés par le climat et les sols, comme la Nouvelle Zélande pour le lait, prix que l’Europe et les États-Unis peuvent tenir grâce aux subventions à l’exportation ou aux producteurs. Pour garder l’exemple du lait, les éleveurs du Mali ou de la Mongolie, deux grands pays d’élevage, ne peuvent concurrencer le lait européen exporté en poudre et reconstitué sur les marchés de Bamako ou d’Oulan-Bator.

Les habitants des villes ont bénéficié de cette situation. Cependant, les émeutes de la faim, en 2008, ont éclaté dans les zones urbaines. Cela a mis en évidence la dépendance croissante de l’alimentation des populations urbaines aux produits importés. Un aléa climatique, de mauvais choix dans de grandes exploitations, la spéculation des intermédiaires, et les cours des produits alimentaires de base s’envolent sur le marché mondial.

La deuxième question est celle de l’accès à la terre alors que la concurrence se développe à la fois pour l’usage de la terre entre les villes, les infrastructures, les mines et les industries et pour la propriété (ou le droit d’usage) de la terre entre les petits paysans, les entreprises agroindustrielles, les pays ou les fonds souverains qui achètent des terres pour produire et exporter et les spéculateurs.

Il est possible et souhaitable pour nourrir le monde, pour assurer la conservation du tissu social et pour préserver l’environnement de soutenir une agriculture familiale de proximité. Il faut pour cela que la recherche agronomique, aujourd’hui massivement tournée vers l’agriculture industrielle, se préoccupe de développer les techniques et les variétés végétales permettant de hauts rendements sans apport d’intrants chimiques et avec un minimum d’eau. Il faut aussi resserrer les liens producteurs consommateurs, ruraux et urbains. Des exemples existent qu’il importe d’analyser en étant conscient que la part de l’alimentation dans le budget des familles va sans doute augmenter.

*La société civile*

Aux ONG de se renseigner et de faire connaître les enjeux et les initiatives, de plaider pour la souveraineté alimentaire et de renforcer les associations paysannes là où elles sont faibles afin qu’elles puissent dialoguer avec les autorités politiques.

**L’environnement**

Le débat sur l’environnement s’est centré sur le réchauffement climatique à cause de l’échéance de la Conférence de Copenhague fin 2009 alors que les questions de gaspillage de l’énergie, de rareté de certains minéraux, de pollution s’aggravent.

Contrairement à ce que certains redoutaient, la lutte pour l’environnement n’est pas un obstacle à l’activité économique, mais un moteur potentiel : l’industrie du recyclage ou les investissements pour économiser l’énergie dans les transports et le chauffage vont se développer sous l’effet des règlements et de la nécessité.

*La société civile*

Le rôle de la société civile est ici primordial pour

* expliquer les enjeux et faire pression sur les gouvernements ;
* explorer des modèles de consommation fondés non sur l’avidité mais sur une austérité choisie. Ce changement de comportement ne peut être atteint sans une conversion des individus qui doivent privilégier "l’être plus" à "l’avoir plus".

**Les Droits de l’homme**

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale existe un corpus juridique admirable relatif aux droits de l’homme : la Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948, sans doute le plus beau texte de l’ONU, le pacte sur les Droits économiques, sociaux et culturels, et celui sur les Droits civils et politiques, de nombreuses conventions relatives aux femmes, aux enfants, aux prisonniers, aux réfugiés, aux minorités, etc. Cet ensemble s’attache aux droits des personnes ; sauf dans le cas des minorités, il ne s’attache pas à celui des sociétés ou des communautés.

La construction des droits de l’homme est fragilisée par un relativisme : Les droits de l’homme ? Oui, mais les cultures doivent être respectées ; oui, mais le développement d’abord ; oui, mais le terrorisme doit être vaincu. Le fait que les pays les plus en pointe pour promouvoir les droits de l’homme ait eu recours délibérément à la torture après le 11 septembre pour lutter contre le terrorisme a considérablement nuit au respect des droits. Au nom du développement, les droits économiques, sociaux et culturels des plus pauvres sont bafoués : expulsion des paysans de leur terre, des habitants de leur logement sans compensation. Ceux qui protestent sont arrêtés, torturés, voire assassinés : l’on assiste à une criminalisation de la protestation sociale, notamment lorsqu’elle est une menace pour les intérêts des grandes compagnies, et à une détérioration de la situation des défenseurs des droits de l’homme.

La détérioration des mécanismes de protection des droits de l’homme s’observe également dans les instances internationales : les ONG voient leur temps de parole réduit à l’ONU ; les rapporteurs spéciaux doivent maintenant être invités par les pays eux-mêmes pour enquêter sur des situations de violation de droits… Cette évolution résulte de la pression des gouvernements autoritaires qui contestent la légitimité des droits de l’homme sous prétexte qu’ils ont largement été promus par les pays occidentaux et qui tirent argument des dérives consécutives au 11 septembre 2001. La récente réforme, transformant la Commission en « Conseil des droits de l’homme », devait lutter contre cette fragilisation des mécanismes de protection des droits mais elle a, dans les faits, abouti à l’inverse.

*La société civile*

Les ONG ont plusieurs rôles à jouer :

* informer les gens de leurs droits, les soutenir dans leur recours à la justice pour les faire respecter tant au niveau national que devant les instances internationales ;
* ne pas dissocier les droits des devoirs et responsabilités ;
* contribuer à la réflexion sur la dimension collective des droits, tout en veillant à ne pas fragiliser les mécanismes qui aident les individus ou les groupes à sortir de la peur, de la domination.

**Conclusion**

Ces thèmes qui sont loin d’épuiser la liste des défis qui, aujourd’hui, sont interdépendants ; des progrès dans l’un entraînera des progrès dans les autres.

En tant que Réseau international Lebret, nous n’avons ni la vocation ni la possibilité d’apporter des réponses globales. Notre engagement pour le changement social consiste à faire connaître l’expertise de terrain, à mettre en communion ceux qui, à partir d’une certaine vision de l’Homme, agissent pour un développement humain, intégral et solidaire.